Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le 13/01/2026
ID : 009-220900013-20260112-2026_CD_002-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 janvier 2026

Présents :

Mme. Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, M. Alain NAUDY, Mme. Marie-France VILAPLANA, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme. Véronique RUMEAU, M. Michel PICHAN, Mme. Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Noël VIGNEAU, Mme. Géraldine PONS, Mme. Aline GENCE, M. Olivier RATON, Mme. Nathalie CANAL, M. Jean-Christophe CID, Mme. Martine ESTEBAN, M. Alain TOMEO, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Joëlle EYCHENNE, Mme. Nathalie AURIAC, M. Jérome BLASQUEZ, Mme. Jessica MIQUEL, M. Jean-Michel SOLER

Pouvoirs :

M. Philippe PUJOL à Mme. Joëlle EYCHENNE, M. Fabien GUICHOU à Mme. Véronique RUMEAU

Délibération N°2026_CD_002

LE VÉLO, ÉLÉMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE TOURISME DURABLE POUR L'ARIEGE

Considérant que la pratique du vélo est porteuse de développement et d'attractivité pour les territoires et que la filière économique du vélo en France est en plein essor,

Considérant qu'en particulier le cyclotourisme connaît un succès croissant et constitue un réel levier économique,

Considérant la politique départementale d'aménagement des voies vertes menée depuis 2008, avec 120 km déjà aménagés, représentant plus de 9 millions d'€ d'investissements en 15 ans,

Considérant que les voies vertes de l'Ariège font partie intégrante de la « Vélosud », itinéraire inscrit aux schémas national et régional des véloroutes et voies vertes permettant de traverser les Pyrénées d'ouest en est par le piémont,

Considérant que 750 000 € sont inscrit en investissement au budget prévisionnel 2026 pour les voies vertes de l'Ariège,

Considérant que pour finaliser l'itinéraire de la « Vélosud » en Ariège, le dernier tronçon restant à aménager est le tronçon entre les communes de Vernajoul et Pamiers,

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le 13/01/2026
ID : 009-220900013-20260112-2026_CD_002-DE

Considérant l'itinéraire proposé, dont la cartographie figure en annexe de la présente délibération, passant par les communes de Vernajoul, Crampagna, St-Jean-de-Verges, Varilhes, Dalou, et Verniolle, pour arriver jusqu'à Pamiers, d'une distance totale de 18,5 km dont 6,5 km de voie dédiée et 12 km de voie partagée,

Considérant que la réalisation de ce tronçon permettra de répondre aux attentes des cyclotouristiques en itinérance sur la « Vélosud » mais également aux attentes des habitants en matière de mobilités du quotidien,

Considérant que les travaux nécessaires pour réaliser ce tronçon sont essentiellement :

- La réalisation de travaux de sécurisation de la portion située sur la commune de Vernajoul (traitement des arbres dangereux, sécurisation du viaduc, mise en place de la signalisation)
- La réalisation d'un revêtement en sable fillerisé ou béton bitumineux sur 6,5 km de voie dédiée.
- L'aménagement d'une voie sécurisée jouxtant le giratoire du Centre Hospitalier à Saint-Jean-de-Verges pour éviter aux usagers d'emprunter le giratoire
- L'aménagement d'un passage moins pentu derrière le Centre Hospitalier, au niveau du carrefour entre le chemin de Perramon et le chemin de Barrau.
- L'aménagement d'une passerelle en encorbellement au niveau du pont sur l'Ariège à Saint-Jean-de-Verges/Crampagna, pour sécuriser le passage des piétons et des cyclistes qui devra être envisagée à terme,
- La mise en place de panneaux de signalétique directionnelle et de police, et de peinture routière,
- La réalisation de travaux de bûcheronnage, d'espaces verts et de ferronnerie,
- La mise en place de mobilier bois,
- Le suivi des prescriptions de la SNCF, de Terrega (gaz) et de la DIRSO (pose de clôtures, glissières…, en attente de précisions de la part des différentes structures).

Considérant que l'année 2026 sera consacrée à l'évaluation précise des coûts de cet aménagement, au recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des aménagements les plus importants, et à la constitution du Dossier de Consultation des Entreprises pour un lancement des appels d'offres au second semestre et une réalisation effective des travaux en suivant,

Considérant que dans l'attente de la réalisation de ces aménagements, une signalisation directionnelle pour relier Foix à Pamiers en vélo pourra être mise en place et que sont coût est évalué à 36 000 € TTC,

Considérant que les travaux de sécurisation de la portion située sur la commune de Vernajoul peuvent être programmés en 2026 et sont estimés à 225 000 € TTC,

Considérant que pour assurer la continuité de l'ensemble de l'itinéraire, une signalisation directionnelle dédiée aux vélos doit être mise en place dans certaines agglomérations, que cette signalisation doit être mises en place dans l'ensemble des communes traversées par l'itinéraire du tronçon Vernajoul – Pamiers, mais aussi pour les traversées des communes de Saint-Girons et de Mirepoix, et qu'il est proposé que cette signalisation directionnelle soit pris en charge techniquement et financièrement par le Département, en concertation avec les communes concernées et en lien avec les projets menés par la Direction des Routes Départementales,

Considérant que pour maintenir un niveau de qualité et de sécurité satisfaisant sur l'ensemble des voies vertes ariégeoises, un budget est dédié chaque année par le Département pour leur entretien et leur remise à niveau, et que ce budget s'élève en 2026 à 340 000 € (300 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement),

Considérant que les voies vertes de l'Ariège font partie intégrante de la politique touristique départementale dans un objectif global de renforcement de l'attractivité du territoire, politique qui s'articule autour de la « Vélosud » mais également autour d'une stratégie de développement de la

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le 13/01/2026
ID : 009-220900013-20260112-2026_CD_002-DE

pratique cyclosportive avec notamment l'accueil du Tour de France, le soutien aux évènements cyclosportifs d'envergure, la promotion de circuits d'excellence et la mise en valeur des cols de montagne, ainsi que le déploiement du label national Accueil Vélo ou encore le développement d'une offre VTT,

Considérant qu'au-delà de sa politique touristique, le Département porte également une politique en faveur des mobilités actives à travers le Fonds Mobilités Actives qui contribue aux projets portés par les différentes collectivités en ou hors agglomération autour de 3 volets que sont l'aide aux acquisitions foncières, l'aide aux étude faisabilité et l'aide aux travaux d'aménagements cyclables,

Vu le rapport de Madame la Présidente,
Le Conseil Départemental décide :

Article 1 : D'approuver, dans le cadre de la politique départementale menée depuis 2008 pour l'aménagement des voies vertes, l'itinéraire proposé pour le tronçon de véloroute/voie verte entre Vernajoul et Pamiers, dernier tronçon à aménager permettant de finaliser l'itinéraire de la « Vélosud » en Ariège. Itinéraire de 18,5 km passant par les communes de Vernajoul, Crampagna, St-Jean-de-Verges, Varilhes, Dalou, et Verniolle, pour arriver jusqu'à Pamiers, comprenant environ 6,5 km de voie dédiée et 12 km de voie partagée, dont la cartographie figure en annexe de la présente délibération,

Article 2 : D'approuver qu'après validation de cet itinéraire, l'année 2026 soit consacrée à l'évaluation précise des coûts, au recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des aménagements les plus importants, et à la constitution du Dossier de Consultation des Entreprises pour un lancement des appels d'offres au second semestre,

Article 3 : D'approuver la réalisation en 2026 des travaux de sécurisation de la portion située sur la commune de Vernajoul (traitement des arbres dangereux, sécurisation du viaduc, mise en place de la signalisation) pour un montant de travaux estimé à 225 000 € TTC,

Article 4 : D'approuver la mise en place en 2026 d'une signalisation directionnelle provisoire pour indiquer l'itinéraire à privilégier en vélo pour relier Foix à Pamiers dans l'attente des aménagements définitifs, estimée à 36 000 € TTC,

Article 5 : D'approuver la prise en charge, technique et financière, par le Département de la signalisation directionnelle dédiée au vélo dans les traversées d'agglomérations situées sur l'itinéraire de la « Vélosud », dont la mise en place sera réalisée en concertation avec les communes concernées, et notamment les communes traversées sur le nouveau tronçon Vernajoul – Pamiers, ainsi que pour les traversées des agglomérations de Mirepoix et Saint-Girons,

Article 6 : D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Christine TEQUI
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
12 janv. 2026

ITINERAIRE VELOSUD ENTRE VERNAJOUL ET PAMIERS

Distance du parcours projeté (hors variantes) = 18.500 km

Légende :

Itinéraire préconisé de la Vélosud

Pont Romain

GR 78 sentier Compostelle

Voie verte Pamiers/Rieucros

Voie cyclable existante

Itinéraire mobilité Pamiers/La Tour-du-Crieu réalisé

Ouvrage cadre « VL » sous 4 voies

Ouvrage cadre « bestiaux », sous la 4 voies

Pont sur 4 voies RD10

Vélosud

Giratoire RD12

Carrefour avec la RD10 à sécuriser

ZA Delta Sud

Passage sous 4 voies

Future gare multimodale

Traversée de la RD13 à sécuriser

Aménagement à prévoir au niveau du giratoire pour sécuriser cette traversée

Aménagement à prévoir pour réduire le dénivelé

Rue à mettre en double sens pour les vélos + mise en place d'une signalisation adaptée

Traversée de la RD624 à sécuriser

Pont / l'Ariège
Projet passerelle à envisager – mise en place d'une signalisation adaptée pour sécuriser le passage des piétons et cyclistes

Pont SNCF

Parking stade Vernajoul